



ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 17 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-13, R 411-8, R 421-5, R 421-7, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code Pénal, et notamment l'article R.610-5,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1^{er} – Huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser des travaux d'aménagement de voirie, exécutés par l'entreprise **GTO- 16 avenue Condorcet – 91240 Saint Michel sur Orge,**

CONSIDERANT que ces travaux s'effectueront **Rue Antoine Rocca conformément aux prescriptions techniques de voirie de Cœur d'Essonne Agglomération,**

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée de la façon suivante du **Lundi 06 Octobre 2025 au Lundi 20 Octobre 2025 :**

- **RUE ANTOINE ROCCA :** Tronçon Avenue Paul Vaillant Couturier/ Rue du Docteur Vaillant
- **Circulation alternée en demi-chaussée par homme trafic**
- **Déviation piétonne en amont et en aval sur trottoir opposé**

ARTICLE 2 : La circulation sera **INTERDIT** du **Lundi 20 Octobre 2025 au Samedi 25 Octobre 2025 :**

- **RUE ANTOINE ROCCA :** Tronçon Avenue Paul Vaillant Couturier/ Rue du Docteur Vaillant
- **RUE BARREE :**
- **Déviation piétonne en amont et en aval sur le cheminement dans le parc**
- **Déviation par l'Avenue Paul Vaillant Couturier, Avenue du Général Leclerc et Rue du Maréchal Joffre**

ajouté sur le site de la ville le : 1er septembre 2025
ARTICLE 3 : ARTICLE 1 : Le stationnement sera **INTERDIT** au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route du **Lundi 06 Octobre 2025 au Samedi 25 Octobre 2025 :**

- **RUE ANTOINE ROCCA : Tronçon Avenue Paul Vaillant Couturier/ Rue du Docteur Vaillant**

ARTICLE 4 : L'arrêté doit être affiché pendant toute la durée du chantier et retiré à la fin de celui-ci. L'arrêté municipal devra être installé sur un support adapté. Il est strictement interdit d'apposer les arrêtés sur du mobilier urbain.

ARTICLE 5 : La signalisation de chantier sera mise en place et entretenue par l'Entreprise exécutant les travaux conformément aux règles en vigueur.

ARTICLE 6 : Les terres de déblai provenant de la fouille devront être conditionnées en sacs à gravats tressés et ne devront en aucun cas être réemployées en remblai.

ARTICLE 7 : Les parties de tranchées qui ne peuvent être comblées avant la fin de la journée seront défendues pendant la nuit, par des barrières solidement établies et suffisamment éclairées ou pose d'un pont lourd.

ARTICLE 8 : Le permissionnaire doit faire enlever immédiatement après l'exécution de chaque partie du travail, les terres et tous autres gravats de manière à rendre la voie publique parfaitement libre.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Service Voirie de **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**,
Service Transports de **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**,
Service déchets de **CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**,
Monsieur le Directeur de l'Entreprise **GTO**,
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 17 septembre 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

